Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT DENIS
Département de l'Aude

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 8 mars 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis, légalement convoqué le 2 mars 2017, s'est rassemblé à la salle commune de Saint Denis, sous la présidence de Monsieur Gérard BONNAFOUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service : 13
Présents : 11 Gérard BONNAFOUX, Elisabeth BRENAC, Robert CHABAUD, Chantal CONSTANSA, Fabien DALL'OCCHIO, Patrick FOLCH, Olivier FOURNIER, Michaël LAURENT, Elisabeth MAHOUX, Céline MOUNDY, Michel PUECH formant la majorité des membres en exercice.
Absent : 1 Gilles MOUNDY
Procurations : 1 André MOUTOU à Gérard BONNAFOUX
Secrétaire de Séance : Chantal CONSTANSA

Objet : Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire – Suppression du poste de 4ème Adjoint

Suite à la démission de Florence CLEBON, 4ème Adjoint, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de supprimer le poste de 4ème Adjoint au Maire et ainsi de porter à 3 le nombre de poste d'Adjoints.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Objets : Compte Administratif 2016 - M14 - Commune de Saint Denis

Fonctionnement

Dépenses	389 157.28 €
Recettes	508 309.89 €
Excédent de clôture	**119 152.61 €**
Pour information	report exercice N-1 (002) : 274 969.65 €

Investissement

Dépenses	688 018.82 €
Recettes	457 942.03 €
Déficit de clôture	**- 230 076.79 €**
RAR	– 226 855.71 €
	+ 279 275.35 €
Pour information	report exercice N-1 (001): - 226 086.00 €

Solde d'exécution **- 110 924.18 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016

Objet : Compte Administratif 2016 - M49 - Eau et Assainissement

Fonctionnement	
Dépenses	76 154.19 €
Recettes	95 720.67 €
Excédent de clôture	**19 566.48 €**
Pour information :	report exercice N-1 (002) : 95 239.16 €
Investissement	
Dépenses	23 824.32 €
Recettes	23 964.17 €
Excédent de clôture	**139.85 €**
Pour information	report exercice N-1 (001) : + 45 542.34€
Solde d'exécution :	**19 706.33€**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du Budget Eau et Assainissement.

Objet : Approbation du Compte de Gestion M14 de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier de Cuxac-Cabardes

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objets : Approbation du Compte de Gestion M49 de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier de Cuxac-Cabardes

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2016 – M14

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/16	395 114.86 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au budget principal (compte 1068) **001** à reporter	 395 114.86 € **-443 743.18 €**
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne **002**)	 **0 €**
Total affecté au compte 1068 (titre)	**395 114.86 €**
Déficit global cumulé au 31/12/16 Déficit à reporter à la ligne 002 en dépenses de fonctionnement	

Objet : Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2016 – M49

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016	114 945.49 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) **001** à reporter (en dépense si négatif, en recette si positif) **Solde disponible affecté comme suit :** Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne **002**) Total affecté au compte 1068 (titre)	 0.00 € 45 682.19 € 114 945.49 € 0.00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Objet : Transfert de la compétence en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de s'opposer au transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale à la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires liées à ce dossier.

Objet : Modification du tableau des effectifs : suppression de postes

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des emplois suivant:

Emploi - Grade	Catégorie	Effectif	Dont temps non complet
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1	0
Adjoint Technique	C	2	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	2	0
Total		**5**	**1**

Objet : Adhésion à l'Association Forestière de l'Aude

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer à l'Association Forestière de l'Aude jusqu'à révocation de la présente décision.

DECIDE de payer la cotisation annuelle correspondant à l'adhésion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Objet : Prise en charge des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque

Les frais de déplacements et de repas des bénévoles de la bibliothèque, y compris ceux effectués avec le véhicule personnel, peuvent être remboursés selon les règles applicable aux fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge des frais de déplacements des bénévoles de la bibliothèque.

Objet : Forêt communale de Saint Denis
Inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la coupe de bois sur la parcelle 18 pour une surface de 9.71ha.

Objet : Forêt communale de Saint Denis
Inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :
- la suppression de la coupe prévue en parcelle 6 pour manque de régénération
- la suppression de la coupe prévue en parcelle 1 pour manque de capital sur pied
- le report en 2018 de la coupe prévue en parcelles 9, 10 et 11 en attente de la renégociation du contrat FFN.

A Saint Denis le 9 mars 2017

Le Maire,

MAIRIE DE ST-DENIS (AUDE)

Gérard BONNAFOUX